



CLUB DES CHIENS TIBETAINS DE FRANCE

C.C.T.F.

Association Nationale Chargée de la conduite des races en France
affiliée auprès de la Société Centrale Canine agréée par le Ministère de l'agriculture

Site Internet : www.chienstibetains.com

Siège social : 4 impasse des Cotilles – Argnat - 63530 SAYAT

25° Exposition Nationale d'Elevage
Avec attribution du C.A.C.S de la S.C.C.
Comptant pour le Championnat de France 2018
Qualificative pour le concours général agricole 2019

MONTLUÇON

PARC DES EXPOSITIONS

70 Rue Eugène Sue- 03100 Montluçon (Allier)

Latitude 46.3654603 - Longitude 2.5996449

Samedi 17 Mars 2018

DEBUT DES JUGEMENTS : 9 Heures 30

Le Club des Chiens Tibétains de France organise cette manifestation dans le respect des règles officiellement en vigueur ce jour et informe les participants que la validation de leurs résultats est subordonnée à ce respect des prescriptions SCC.

Jury presenti :

Epagneul Tibétain.....	Mr Mark James (GB)
Lhasa Apso.....	Mr Wes Mc-Crum (Irl)
Shih-Tzu	Mr Médard-Mangin (F)
Terrier du Tibet	Mme Albrigtsen (S)

Le jury est susceptible de modifications en fonction du nombre de chiens inscrits ou de l'indisponibilité des juges

2 DATES – 2 TARIFS POUR ENGAGER VOS CHIENS

1^{ère} CLOTURE : SAMEDI 17 FEVRIER 2018 avant changement de tarif
(cachet de la poste faisant foi)

2^{ème} CLOTURE IRREVOCABLE : SAMEDI 3 Mars 2018
(Date de réception)

Engagements conseillés par Internet : www.cedia.fr - paiement sécurisé

Il ne vous sera pas envoyé d'accusé de réception. Vous recevrez votre e-card par mail.

 **PURINA**®

PROPLAN®

Le Nourrir et le Protéger

EXTRAITS DU REGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES NATIONALES AVEC ATTRIBUTION DU C.A.C.S.

EXTRAITS DU REGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES NATIONALES AVEC ATTRIBUTION DU C.A.C.S.

ARRIVEE ET JUGEMENT - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 heures. Les jugements commenceront à 9 heures 30 précises.

SORTIE DES CHIENS - Les chiens ne pourront quitter l'exposition avant 16 heures.

SOFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur le nom, l'adresse de l'élevage, les principales récompenses obtenues par l'élevage, l'annonce des portées à vendre. Un seul panneau est autorisé.

Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

SERVICE VETERINAIRE - Le service vétérinaire sera assuré par un docteur vétérinaire de service qui a tous les pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau des chiens aveugles, estropiés, monorchides, cryptorchides ou atteints de malformation, des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits.

La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement seront remboursés sous déduction des frais déjà engagés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation non récupérables.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception :

de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines, de celles qui appartiennent à une association non affiliée à la S.C.C.

Seront refusés :

- Les inscriptions parvenues après la date des engagements.
- Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition.
- Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite de la classe de Lot d'Élevage et Reproducteur, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit.

En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1er chien est indiqué catalogue compris (voir feuille d'engagement).

Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter.

Il sera envoyé **PAR EMAIL** la semaine précédant l'exposition, la carte d'exposant qui devra être présentée à l'entrée. Seuls les chiens inscrits à un livre d'origine reconnu par la FCI peuvent être acceptés « ne concourant pas ».

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRES :

CLASSE OUVERTE : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour de l'exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en compétition avec la classe intermédiaire.

CLASSE INTERMEDIAIRE : Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois au jour de l'exposition, cette classe donne droit à l'attribution du CACS en compétition avec la classe ouverte.

CLASSE CHAMPION DE BEAUTE : Réserve exclusivement aux chiens déclarés Champions de Beauté Nationaux des pays membres de la F.C.I. et champions internationaux de la F.C.I. (préciser la date d'homologation), âgés de 15 mois au jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

CLASSE BABY : Pour les chiens âgés de 3 à 6 mois au jour de l'exposition.

CLASSE PUPPY : Pour les chiens âgés de 6 à 9 mois au jour de l'exposition. Les classes Baby, Puppy, ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge formule simplement une appréciation sur le chien par ordre décroissant : Très prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, Insuffisant.

CLASSE JEUNE : Pour les chiens âgés de 9 à 18 mois au jour de l'exposition

CLASSE VETERAN : Pour les chiens âgés de plus de 7 ans au jour de l'exposition.

LOT D'AFFIXE : (Classe pouvant être constituée au poteau) Pour trois à cinq chiens de même race et variétés, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle (1) produits par le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Deux catégories sont prévues : « Adultes » (Classes Ouverte, Intermédiaire, Champion et Jeune) & « Baby/Puppy ».

CLASSE ELEVAGE : Classe pouvant être constituée au poteau. 1 producteur (mâle ou femelle) et 3 à 5 de ces descendants directs, eux-mêmes inscrits en classe individuelle.

REGLEMENT DES ENGAGEMENTS : Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre du C.C.T.F. par chèque bancaire ou postal, CB, ou mandat international pour les étrangers.

PRESENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, **ce qui exclut tout double « Handling »**, c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consigner le motif sur son carnet de juge.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1) des engagements : La société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les remboursements après les avoir acceptés.

2) des chiens : à leur entrée ou en cours d'exposition

a) ceux refusés par le service vétérinaire.

b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés.

c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.

d) ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS : Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement exclus par le juge. En aucun cas, les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

C.A.C.S. - Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1er « excellent » en classe Ouverte ou en classe intermédiaire à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origine reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer pour l'homologation du C.A.C.S. que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2e est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S. il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. Celle-ci peut être converti en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.

b) s'il a déjà le titre de Champion National de Conformité au Standard (CACS).

Les C.A.C.S. ne sont valables qu'après leurs homologations par la S.C.C.

RECLAMATIONS : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 100 € qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS : Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

a) Les exposants qui se rendront coupables de fait contre l'honneur.

b) Ceux qui auront fait une fausse déclaration.

c) Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.

d) Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice.

e) Ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.

f) Ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITE - La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les contestations relatives à son interprétation seront jugées par le comité de l'exposition (voir paragraphe Réclamations) en application des règlements de la S.C.C.

CONFIRMATION - Les chiens présentés pourront être examinés par un expert français présent. Se munir impérativement du formulaire de demande correctement rempli et signé, du certificat de naissance et de la carte d'identification du chien à confirmer. Le tatouage sur le chien doit être parfaitement lisible.

(1) N.B. : Sont considérées comme classes individuelles les classes OUVERTE, INTERMEDIAIRE, JEUNE, BABY, PUPPY, VETERAN, CHAMPION DE BEAUTE.

AVIS AUX EXPOSANTS ETRANGERS

1/ Le service des douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

2/ L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins 3 mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

AVIS AUX EXPOSANTS RESIDANT EN FRANCE

1) Le contrôle des certificats et l'examen sanitaire des animaux présentés sont assurés par un vétérinaire sanitaire désigné par le directeur des Services Vétérinaires du département. Ce vétérinaire peut refuser l'admission des animaux pour non-conformité aux conditions sanitaires.

Les animaux présentés doivent être en parfaite santé. L'origine de chacun d'eux devra pouvoir être justifiée à tout moment.

IMPORTANT:

Les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de remettre aux services vétérinaires départementaux, pour le 28 Janvier 2018, photocopie du certificat de vaccination contre la rage des chiens provenant de l'étranger.

VERY IMPORTANT

The administration departmental veterinary force the organizers to give to the service departmental veterinary surgeons, for 2018 January 28 Th, photocopy of the certificate vaccination against the rage of the dogs coming from abroad. We ask you to join this photocopy to your sheet of engagement

**LISTE DES HOTELS
A Montluçon et à proximité :**

Hôtel Première Classe : 04 70 28 87 98

Hôtel Campanile : 04 70 28 48 48

B & B Hôtel: 0 892 68 19 60

Hotel IBIS: 04 70 28 48 42

Hôtel Kyriad : 04 70 03 74 29

12h30 Un Buffet sera offert aux exposants par le Club



CLUB DES CHIENS TIBETAINS DE FRANCE

Association Nationale Officielle chargée de la conduite des races tibétaines en France

Affilié à la Société Centrale Canine – Agréée par le Ministère de l'Agriculture - Siège social : 4 impasse des Cotilles – Argnat – 63530 SAYAT

BULLETIN D'ADHESION OU DE RENOUELEMENT 2018

À renvoyer :

CCTF Trésorerie - Frédérique Chancel - 5 Rue de la Bronque - Palus - 30290 St Victor la Coste

Paiement par chèque ou mandat cash à l'ordre du C.C.T.F.

Paiement en ligne sécurisé : <https://www.apayer.fr/clubdeschienstibetainsdefrance>

IBAN : FR76 1027 8061 5300 0200 0930 179 - BIC : CMCIFR2A

N° d'adhésion (pour le renouvellement) : Je soussigné : Madame Mademoiselle Monsieur

Nom : **Prénom**

Adresse :

Code postal : **Ville** : **Tel** :

Adresse Email :

Profession

Affixe (pour les éleveurs)

Race(s) Tibétaines possédée(s)

Je déclare accepter l'ensemble des statuts et règlements de l'association ,
ne pas avoir été condamné pour maltraitance à animaux (Art 6 des statuts) et demande mon Adhésion (ou renouvelle mon adhésion) au
C.C.T.F. en qualité de :

Membre Actif = 36 €

Couple = 55 €

Bienfaiteur = 72 € ou plus

Eleveur = 60 €

Couple Eleveurs = 60 €

+ 12 € par an pour l'étranger

1° Je suis parrainé par :

Date :

2° je demande le parrainage du Club :

Signature du demandeur :

CLUB DES CHIENS TIBETAINS DE FRANCE

Association Nationale chargée de la conduite des 4 races Tibétaines en France – Affiliée auprès de la S.C.C, agréée par le Ministère de l'agriculture

DEMANDE D'ENGAGEMENT

Une seule feuille par chien - photocopies acceptées

à envoyer à : **CEDIA - NE CCTF - 31230 COUEILLES**

Aucun engagement non accompagné de son règlement (libellé à l'ordre du CCTF) ne sera accepté.

Engagements Conseillés sur Internet : www.cedia.fr - paiement sécurisé

Identification : _____ LOF : _____
 Nom du Chien : _____
 RACE : _____
 Né le : _____ Sexe : Mâle Femelle
 Nom du Père : _____
 Nom de la Mère : _____
 Nom du Producteur : _____
 Nom du Propriétaire : _____
 Adresse : _____
 Code Postal : _____ Ville : _____ Pays _____
 Tél. : _____ Email : _____

Classe d'engagement :
 Intermédiaire 15/24 mois Ouverte Champion Jeune 9/18 mois Puppy 6/9 mois Baby 4/6 mois
 Vétéran + 7 ans TAN Confirmation Seule Chien ne concourant pas Lot d'Affixe
 Lot de Reproducteur couple / paire (nom du 2e chien : _____)

N'oubliez pas de cocher la case à côté de la classe dans laquelle vous souhaitez engager votre chien

Etrangers : joindre obligatoirement une copie du certificat de vaccination antirabique à votre engagement .

TARIFS NE MONTLUCON 2018	1°CLOTURE: 17/02/2018		2°CLOTURE : 03/03/2018		SOMMES ADRESSEES
	TARIF NORMAL	ADHERENT	TARIF NORMAL	ADHERENT	
1er chien (catalogue compris)	50	40	55	45	
2e chien (appartenant au même propriétaire)	38	28	43	33	
Par chien pour les 3°, 4° et 5°	28	18	33	23	
Jeune & Puppy	25	17	30	22	
Baby et Vétéran	15	10	20	15	
Classes «Elevage » ou « Affixe »	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Confirmation seule (chien non exposé)	31	23	36	28	
Confirmation gratuite pour les chiens exposés	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
T.A.N. (Tests d'Aptitudes Naturelles)	20	20	25	25	
Chien ne concourant pas	2	2	3	3	
TOTAL DES ENGAGEMENTS					

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements fournis. J'accepte de façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence j'exonère spécialement la société organisatrice de toutes responsabilités du fait de tous accidents, morsures, vol, maladie et autres dommages divers survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenal n'est pas, à ma connaissance, atteint d'une maladie contagieuse et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de l'exposition. En cas d'inobservation du règlement, j'accepte d'ors et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le présent règlement ou ceux de la Société Centrale Canine.

Fait à _____ le _____

Signature (précédée de "lu et approuvé")

CLOTURE IRREVOCABLE DES ENGAGEMENTS (date de réception) : 3 MARS 2018